

Université de Nice Sophia Antipolis
Direction des Ressources Humaines

SCRUTIN RELATIF A LA DESIGNATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES APPELLEES
A ETRE REPRESENTEES AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DE L'UNIVERSITE
DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

SCRUTIN DU 6 OCTOBRE 2009

PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CTP

PREMIER TOUR

Nombre de sièges de titulaires à pourvoir :	10
Nombre d'électeurs inscrits :	3259
Quorum :	1630
Nombre de votants :	1144
Pourcentage votants/inscrits :	28,48%

Le quorum n'étant pas atteint, un second tour est organisé le 9 novembre 2009

Le Président de l'Université de Nice Sophia Antipolis

Pour le Président de l'Université
de Nice Sophia Antipolis
Le Secrétaire Général


M. Alain MIAOULIS

Voies et délais de recours : article 16 de l'arrêté du 16 août 2002 : Les contestations sur la validité des opérations électorales sont portées, dans un délai de 5 jours à compter de la proclamation des résultats, devant le Président de l'Université puis, le cas échéant, devant le tribunal administratif.